



DELIBERATION N°032_2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 060-216003830-20250924-DELIB_032_2025-DE



DEPARTEMENT
DE L'OISE
ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS
CANTON
DE
GRANDVILLIERS

Mairie de Marseille en Beauvaisis

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE

Date de convocation :
17/09/2025

Date de l'affichage :
17/09/2025

En exercice : 12
Présent(s) : 10
Absent(s) : 2
Pouvoir(s) : 1

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le Vingt Quatre du mois de septembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE, Aurélie LÉVÊQUE, Françoise LEMARCHAND et Martine LANGLOIS ; Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Gérald LAQUERRIERE, Jean-Yves DECOCK, et Antonio PREVOST.

Absent : Madame Servane CARON et Monsieur Thibaut HULLAERT

Pouvoir : Madame Servane CARON donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie LEVÊQUE

Objet :

**SIGNALISATION
« STOP »
Rue de Tossac
Rue du Moulin
- COMMUNE -**

Considérant qu'il convient de prévenir les accidents de la circulation au carrefour entre la rue de TOSSAC et la rue du MOULIN, Madame Le Maire souhaite mettre en place une signalisation permanente dite « STOP » rue de TOSSAC afin que les usagers de cette voie marquent un temps d'arrêt avant de s'engager sur la rue du MOULIN.

En conséquence, Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour :

- 1/ Prendre l'arrêté municipal permanent de réglementation du régime de la priorité au carrefour entre la rue de TOSSAC et la rue du MOULIN ;
- 2/ Installer une signalisation verticale dite « STOP » ;
- 3/ Installer une signalisation horizontale (marquage au sol) ;
- 4/ Installer un miroir de sécurité si nécessaire.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

POUR :	11	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS, Le 24/09/2025

La secrétaire de séance,

Aurélie LEVÊQUE

Le Maire

